



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_0028

Demande de subvention
Crèche Câlin-Câline

Dotation de soutien à l'investissement
local (DSIL) 2026 – Préfecture du Nord

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 24° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que le bâtiment actuel de la crèche Câlin-Câline, construit en 1972, ne correspond plus aux normes thermiques et/ou énergétiques ni aux nouvelles pratiques des professionnels ;

Considérant que la Ville de Tourcoing souhaite donc reconstruire d'une crèche et de l'annexe locale Protection Maternelle et Infantile (PMI) au cœur du projet urbain d'envergure NPRU Tourcoing Bourgogne visant à la revalorisation du quartier ;

Considérant que, s'agissant d'une opération d'envergure dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter un financement auprès de la Préfecture du Nord au titre Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2026 ;

DECIDONS

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Nord au titre Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2026 pour le projet de reconstruction de la crèche Câlin-Câline.

Article 2 : Le montant de la subvention demandée est arrêté à : 427 289,60 € € HT (quatre cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante centimes hors taxe).

Article 3 : Les dépenses 2026 sont inscrites au budget 2026.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

30 JAN. 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

05 FEV. 2026

Accusé Réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_0028** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **05/02/2026**

Objet : **Décision demande de subvention DSIL- crèche câlin-câline**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **05/02/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **0519_001.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260205-DAJI_D2026_0028-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **05/02/2026**

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12

1911-12